

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de réfection de trottoir en béton désactivé et de reprise de bordures, au niveau du giratoire route d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

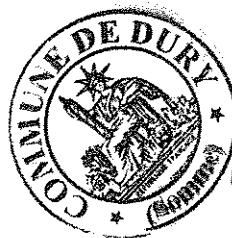
Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera restreinte à une voie et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du mardi 2 mai 2023 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société COLAS – 60 rue de la croix de Pierre – 80 000 AMIENS

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 17 avril 2023

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE